

## Collectivités Une place sensible pour les directeurs de services

En marge de la rencontre, à Sainte-Marie, des DGS d'Alsace, François Eichholtzer évoque son métier.

François Eichholtzer, vous êtes le président de la section haut-rhinoise du syndicat des directeurs généraux de services. Quels sont les buts de votre syndicat ?

Il a deux vocations essentielles : défendre notre profession tout d'abord. On peut tenter d'améliorer nos conditions de travail, par exemple. Celui-ci est constitué de beaucoup d'heures effectuées, de stress et d'une très grande disponibilité. Il faut être multi-compétent : un directeur des services travaille aussi bien sur des dossiers d'ordre financier, économique, de fonctionnement interne aux services, etc. Il nous faut avoir une vision de synthèse mais également approfondie des sujets ; et il faut savoir où trouver les informations nécessaires. Le second volet pour notre syndicat est de créer et entretenir un réseau professionnel entre nous, afin d'échanger nos expériences et nos savoir-faire.

Quelle est la différence au niveau hiérarchique entre vous et le maire ?

Le maire a une autorité démocratique. Nous, nous sommes un emploi fonctionnel et notre

autorité, ce sont avant tout nos compétences. Mais nous ne sommes pas des décideurs. C'est le maire qui prend les décisions qui concernent le personnel communal. Le secrétaire général de mairie ou le directeur des services est là pour appliquer ces décisions et organiser l'ensemble. Paradoxalement, la loi ne définit pas correctement nos responsabilités. S'il y a un contentieux, on cherche pourtant à établir ces responsabilités ! Nous souhaiterions donc que le législateur précise davantage quelles sont nos tâches, au niveau légal s'entend.

Existe-t-il parfois des conflits entre les élus et les directeurs des services ?

Il arrive parfois qu'il y ait des divergences, voire des différends, mais en général, c'est une solidarité qui prévaut. C'est une véritable philosophie de gestion qui doit s'appliquer entre le couple constitué par le maire et son directeur des services afin d'éviter, par exemple, que des conflits professionnels deviennent des conflits d'ordre personnel.

La taille de la commune joue parfois un rôle dans cette entente, sur ce couple « parfait » vu de l'extérieur ?

Il ne faut pas s'y fier : intervenir dans une petite collectivité, c'est parfois plus difficile

que dans une de plus grande taille ! Dans le second cas, vous avez des directeurs adjoints, financier, juridique, etc. Dans une collectivité moindre, vous gérez tout à la fois, vous ne déléguez pas ! Et vous devez avoir un œil partout...

Quand a été créé votre syndicat et comment voit-il le futur ?

Le syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales a été créé en 1948. Il regroupe 120 membres en Alsace, dont une cinquantaine dans le Haut-Rhin. Pour l'avenir, il souhaite demeurer une force de proposition pour faire évoluer tous les dossiers aux côtés des élus, apporter des idées et faciliter la gestion des collectivités en général.

**Propos recueilli par Jean-Stéphane Arnold**